

RECENSEMENT

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser

Les jeunes filles et garçons de nationalité française, âgé(e)s de 16 ans doivent se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Lieu : Mairie du domicile

Pièces à fournir :

1. la présence de l'intéressée
2. une pièce d'identité
3. un justificatif de domicile
4. Le livre de famille des parents

Il ou elle se verra alors remettre une attestation de recensement, celle-ci permettant à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [Journée Défense et Citoyenneté \(JDC\)](#). 

Le recensement permet aussi à l'administration de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Pour plus d'informations vous pouvez aller sur le site service-public.fr 



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?

Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation
à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement
est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc





Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h